



**Procès-Verbal  
Du Conseil Municipal  
Du 09 Décembre 2025 à 20h00**

Convoqués	Présent.e	Excusé.e	Absent	Représenté.e par
Olivier DELMER	X			
Alain BERNHEIM	X			
Annie COURTIER	X			
Pietro SIROLI	X			
Magali SZESTAK	X			
Brigitte MICHALLET	X			
Elisabeth LONGUEVILLE			X	
Bertrand COSSOUX	X			
Jean-Pierre PIERRAIN		X		Annie Courtier
Santine D'ANASTASIO	X			
Gérard ESPINERA			X	
Annie SIROLI	X			
Cyprien CECCALDI			X	
Audrey LINGLAIN	X			
Jérôme GREMEZ	X			

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur DELMER qui déclare les membres du Conseil Municipal cités ci-dessus présents ou absents. Le quorum étant atteint, le conseil municipal peut délibérer.

Monsieur Alain BERNHEIM est élu secrétaire de séance.

**ORDRE DU JOUR**

- Approbation du procès-verbal du 30 septembre 2025
- Compte rendu des décisions prises par le Maire
- Délibérations :
  - Acceptation du fonds de concours CAMVS – école Les Fontaines
  - Demandes de subventions DSIL / DETR 2026
  - Demande de subventions - Programme de vidéoprotection
  - Biens sans maître
  - Approbation du 2<sup>e</sup> PPGDID
  - Approbation de l'avenant de prorogation de la convention intercommunale d'attribution (cia)
  - Rapport d'activités 2024 CAMVS
  - Rapport annuel 2024 SPL Melun Val de Seine
  - Bilan statistique Sport Passion - édition 2025

\*\*\*\*\*

**Approbation du Procès-Verbal du 24 juin 2025**

Aucune observation n'est formulée.

Adopté à l'unanimité.

**Pris acte du compte-rendu des décisions prises par le Maire**

Le Conseil municipal prend acte du compte rendu des décisions prises par le Maire dans le cadre de ses délégations.



**DELIBERATIONS**

**D-2025-12-19 – Acceptation du fonds de concours de la CAMVS**

Le Maire rappelle la délibération D-2025-09-23 l'autorisant à solliciter le fonds de concours attribué par la CAMVS pour le financement de l'extension et de la réhabilitation de l'école primaire « Les Fontaines ».

Il précise que :

- le fonds de concours s'élève à 50 000 €,
- il représente 46 % du coût prévisionnel de l'opération,
- le versement est conditionné à un accord concordant du Conseil communautaire et du Conseil municipal,
- la Commune devra présenter un premier ordre de service avant le **31 décembre 2025**.

Il rappelle également les modalités de versement via Chorus Pro en fin d'opération et les obligations de communication de la participation de la CAMVS.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal accepte le fonds de concours de la CAMVS selon les conditions exposées.

➔ Vote : **unanimité**

**D-2025-12-30 – Demandes de subventions DSIL / DETR 2026**

Le Maire rappelle que la nécessité de :

- l'extension du groupe scolaire « Les Fontaines » (création de trois salles de classe, travaux énergétiques et fondations, études en cours),
- la réalisation de travaux d'aménagement de voirie du chemin au Loup à Boissise-la-Bertrand,

Le Maire précise l'éligibilité de ces opérations aux dispositifs de financement de l'État au titre de la DSIL et de la DETR,

Et précise que le taux maximal de subvention cumulée peut atteindre 80 % du montant HT des opérations,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

- autorise le Maire à déposer une demande de subvention DSIL 2026 pour ces opérations,
- autorise le Maire à déposer une demande de subvention DETR 2026 pour ces opérations,
- autorise le Maire à signer tout document afférent à ces demandes.

➔ Vote : **unanimité**

**D-2025-12-31 – Demande de subventions pour le programme de vidéoprotection**

Le Maire informe de :

- l'annulation des commissions préfectorales prévues en septembre et décembre 2025,
- la tenue programmée de la prochaine commission en février 2026,
- l'avis favorable des référents police sur le projet communal,

Le Maire précise la nécessité de renforcer la sécurité publique sur le territoire communal, et il explique le projet d'installation de **7 caméras de vidéoprotection**, comprenant :

- des caméras contextuelles,
- des caméras avec lecture automatisée de plaques d'immatriculation, accessibles uniquement aux forces de l'ordre,

Le Maire informe que le coût est estimé entre **25 000 € et 30 000 € par caméra**, et que les subventions publiques peuvent couvrir jusqu'à 80 % du coût HT de l'opération,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

- approuve le programme communal de vidéoprotection,
- autorise le Maire à déposer toute demande de subvention auprès de l'État et des partenaires institutionnels,
- autorise le Maire à signer tout document relatif à ce dossier.

➔ Vote :

- Pour : 9
- Contre : 0
- Abstentions : 2



**D-2025-12-32 – Biens sans maître**

Le Maire donne la parole à son adjoint Monsieur Bernheim.

Monsieur Bernheim explique que :

- un administré a signalé l'existence de deux bandes de terrain dont l'une est sans propriétaire apparent,
- les recherches de propriétaires ont été menées sans succès,
- la procédure de bien sans maître est engagée et qu'il reste un délai légal de six mois avant intégration définitive dans le domaine communal,

Le Maire explique l'intérêt communal à poursuivre la procédure afin d'intégrer ce bien au patrimoine communal et de procéder ultérieurement à sa cession,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- de poursuivre la procédure de bien sans maître,
- d'intégrer le bien concerné dans le domaine privé communal à l'issue du délai légal,
- d'autoriser le Maire à accomplir tous actes nécessaires à cette procédure et à la future cession.

➔ Vote : **unanimité**

**D-2025-12-33 – Approbation du 2<sup>e</sup> PPGDID**

Le Maire informe de :

- la volonté de la Communauté d'agglomération et de ses communes membres de faire le droit à l'information du demandeur de logement social et d'améliorer l'efficacité et l'équité dans la gestion des demandes de logement social au travers de la mise en œuvre du Plan Partenarial de Gestion de la Demande et d'Information du Demandeur (PPGDID),
- que le projet de 2<sup>ème</sup> Plan Partenarial de Gestion de la Demande et d'Information du Demandeur (2025-2031) a reçu l'avis favorable de la Conférence Intercommunale du Logement réunie en séance plénière le 17 septembre 2025,
- que ce projet a été approuvé par le Conseil communautaire et notifié aux communes qui disposent de 2 mois pour émettre un avis,
- que ce Plan répond à la législation en vigueur et qu'il s'inscrit dans les orientations définies par la Conférence Intercommunale du Logement et du Programme Local de l'Habitat 2022-2027,
- que la mise en application du Plan Partenarial de Gestion de la Demande et d'Information du Demandeur (PPGDID) nécessite la signature de conventions opérationnelles du Service d'Information du Demandeur en logement social permettant la labellisation des guichets,
- l'intérêt de la commune de poursuivre la labellisation en cours en tant que guichet de niveau 1

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'émettre un avis favorable au 2<sup>ème</sup> Plan Partenarial de Gestion de la Demande et d'Information du Demandeur (PPGDID) 2025-2031,
- d'approuver les termes de la convention opérationnelle du Service d'Information du Demandeur en logement social,
- de demander à la CAMVS à être labellisé en tant que guichet de niveau 1
- d'autoriser le Maire ou son représentant à signer la convention opérationnelle du Service d'Information du Demandeur en logement social avec la CAMVS

➔ Vote : **unanimité**

**D-2025-12-36 – o Approbation de l'avenant de prorogation de la convention intercommunale d'attribution (cia)**

Le Maire informe de :

- de l'approbation de la Convention Intercommunale d'Attribution à la date du 16 décembre 2019 et de l'arrivée à échéance de cette convention le 15 décembre 2025,
- de la nécessité d'assurer la continuité des engagements pris et de laisser à la Conférence Intercommunale du Logement le temps nécessaire à l'évaluation et à l'élaboration de la prochaine Convention Intercommunale d'Attribution,
- de la nécessité que cette Convention soit prorogée d'un an par voie d'avenant ;

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide d'approuver l'avenant n°1 à la Convention Intercommunale d'Attribution de la CAMVS en prévoyant sa prorogation pour une durée d'un an,



**D-2025-12-34 – Rapport d’activités 2024 de la CAMVS**

Le Conseil municipal prend acte de la présentation et de la réception du rapport annuel d’activités 2024 de la CAMVS.

→ Vote : **unanimité**

**D-2025-12-35 – Rapport annuel 2024 de la SPL Melun Val de Seine**

Le Conseil municipal se prononce favorablement sur le rapport annuel 2024 de la SPL Melun Val de Seine.

→ Vote : **unanimité**

**D-2025-12-36 – Bilan statistique Sport Passion - édition 2025**

Le Conseil municipal se prononce favorablement sur le bilan statistique du dispositif « Sport Passion - édition 2025 » de la CAMVS.

→ Vote : **unanimité**

**Clôture de séance**

L’ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h30.

Le Maire,  
Olivier DELMER

Le secrétaire de séance,  
Alain BERNHEIM